



Ma nièce ne veut pas vivre avec ses parents mais chez nous.

Par **MademoiselleLina**, le **04/04/2011** à **02:52**

Bonsoir,
Ma nièce a 13 ans. Ses parents sont séparés depuis plus de 12 ans. Suite à cette séparation, mon jeune frère se retrouve sans toit, j'ai donc accueilli ma petite nièce ainsi que son papa à mon domicile.
La notification du JAF précise l'autorité parentale conjointe, et désigne l'enfant domiciliée chez la maman, vu son jeune âge...
Le juge ordonne la garde alternée : du lundi soir au vendredi matin chez la maman, et charge le papa de prendre le relai du vendredi soir au lundi matin en la mettant directement à l'école. Les vacances scolaires sont réparties moitié/moitié.
En janvier 2010, la maman quitte la région pour aller s'installer à plus de 2000 km de là où nous habitons. A plusieurs reprises l'enfant manifeste son souhait de rester avec nous, mais pensant que la place d'une enfant est auprès de sa maman, nous l'avons convaincue de partir.
Mais très vite, elle réclame le droit de revenir. Elle informe sa maman de son choix, et profite des congés d'été pour ne plus repartir.
Elle vit chez nous, va au collège dans le quartier. Mon mari et moi subvenons seuls à ses besoins en tout genre : soins, cantine, activités, loisirs, etc...
C'est elle qui appelle sa maman pour lui parler et donner de ses nouvelles.
Cette dernière ne participe en aucune manière à l'éducation, ne verse aucune pension alimentaire, et le papa ne fait pas non plus face à ses responsabilités.
C'est moi qui signe les correspondances avec le collège. J'assiste aux rencontres parents profs, l'amène chez les médecins quand elle est malade.
L'attitude irresponsable de ces parents me révolte. Elle les adore, attire leur attention, mais exprime clairement son désir de rester avec nous,... chez nous.
Dans des moments de colère, j'ai envie d'alerter la justice et d'engager une action contre eux, mais, par tendresse pour l'enfant, j'hésite de me lancer une procédure délicate et qui risque en plus de l'affecter.
Quels droits et quels devoirs précisément disposons-nous envers cette enfant ?
Comment obliger les deux parents à faire face à leurs responsabilités sans pour autant saisir le Tribunal ? Et quand bien même, y a-t-il une chance que nous obtenions une écoute satisfaisante ? Je ne suis que

tante...nrnrnMerci à vous de me lire et de me donner vos avis et conseils.

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **13:59**

Faites très attention, vous risquez que l'enfant soit enlevé aux parents sans qu'elle vienne chez vous, et se retrouve en foyerrnrnrn[citation]Mais très vite, elle réclame le droit de revenir. Elle informe sa maman de son choix, et profite des congés d'été pour ne plus repartir. [/citation] La mère est donc en droit de porter plainte contre ceux qui retiennent son enfant chez eux.